

VIVRE À MELLE

PRINTEMPS 2024

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #125

À MELLE, ON CULTIVE, ON SE CULTIVE !

LE DOSSIER

LA BIENNALE
INTERNATIONALE
D'ART CONTEMPORAIN
DE MELLE

ZOOM SUR

LA MICRO-FOLIE



24 mars 2024

Carnaval de Melle | Sur le thème de la Magie, organisé par le Centre Socio Culturel du Mellois et ses partenaires.



12 janvier 2024

Cérémonie des vœux | Le Maire, les maires délégués et l'ensemble du Conseil municipal ont invité les melloises et mellois à participer à la cérémonie des vœux. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets de l'année à venir. Moment qui s'est clôturé par un temps d'échange autour du verre de l'amitié.



8 février 2024

Chantier GPN | Cinq étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature ont œuvré sur le site de l'Arboretum forestier « À travers Bois », dans le cadre d'un projet tuteuré. Journée riche d'un partenariat entre le Lycée Agricole J. Bujault, le GDF (Groupement forestier départemental), le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et la Ville de Melle.



17 janvier 2024

Théâtre | "Charlie, du vent derrière le nombriil", par la Compagnie La Petite Fabrique.



16 mars 2024

Cérémonie de citoyenneté | Remise officielle de leurs cartes d'électeurs aux jeunes mellois de 18 ans.



18 mars 2024

Repas des aînés | Cette année encore la municipalité a proposé à nos aînés de se retrouver autour d'un bon repas à l'occasion de quatre dates. Un moment d'échanges et de partage.

- 2 | RÉTROSPECTIVE EN IMAGES
- 3 | L'ÉDITO DU MAIRE
- 4 | Élections européennes
- 6 | Vie quotidienne
- 7 | Jeunesse
- 8 | Mobilités
- 9 | Environnement
- 10 | **LE DOSSIER**
Biennale
Internationale
d'art contemporain
de Melle
- 12 | Espace verts
- 13 | Action sociale
- 14 | Aide au numérique
- 15 | Culture
- 16 | Vie citoyenne
- 17 | Infos communautaires
- 18 | Agenda et Infos pratiques
- 19 | Tribune des élus
- 20 | LA P'TITE HISTOÛÈRE

RÉSILIENCE ET RÉSISTANCE...

Quand vous lirez cet édito, le budget municipal 2024 aura tout juste été voté ou sera sur le point de l'être.

Un budget est le reflet de l'activité municipale et des moyens de la collectivité, c'est pourquoi il s'appuie sur un ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) qui prend en compte l'année écoulée mais aussi les précédentes et qui s'appuie sur les contextes économiques locaux, communautaires, départementaux, régionaux, nationaux et même mondiaux. Ce ROB donne lieu à un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) tenu en général au cours du conseil municipal qui précède celui où sera voté le budget. C'est un moment important où chaque conseillère et conseiller municipal, de la majorité et de l'opposition peut questionner et s'approprier le projet municipal.

Le budget 2024 est donc à l'image de ce DOB. C'est un budget de résilience puisqu'il nous permettra de commencer à concrétiser des projets destinés à adapter la commune à des crises qui se font toujours plus destructrices. Le changement climatique en premier lieu qui a conduit au doublement de nos primes d'assurance, une crise énergétique qui s'installe tranquillement pour devenir la norme, la crise agricole pour laquelle les solutions imaginées par le gouvernement ne vont faire qu'aggraver la détresse des agriculteurs, la crise scolaire qui voit l'Éducation Nationale abandonner petit à petit les territoires ruraux... La liste est encore longue mais il est temps de nous tourner vers des solutions qui, si elles ne peuvent être attendues de la république, doivent être travaillées à notre échelle.

Vous trouverez l'intégralité du ROB et du DOB sur le site de la commune, je termine donc en citant un paragraphe important :

« Face [aux désengagements de la république] qui éloignent toujours plus les citoyennes et citoyens de la politique, nous devons entrer en résistance, nous devons toujours plus incarner cette république dont la devise Liberté Égalité Fraternité est inscrite sur le fronton de nos mairies.

Parce que nous ne sommes qu'une commune modeste, parce que nous ne souhaitons ni ne pouvons bâtir de digue avec le monde qui nous entoure et parce que nous savons impossible d'éliminer les risques que nous font courir ces politiques, nous mettons en œuvre des projets pour en limiter au maximum les effets sur nos concitoyens, y compris quand nous pourrions dire que ce n'est pas notre affaire, nous faisons acte de résilience. Et cette résilience gardera sa force de résistance ! »



Sylvain GRIFFAULT, Maire de Melle,
Vice-président de la Communauté de communes Mellois en Poitou

VIVRE À MELLE #125

Directeur de publication :

Sylvain Griffault.

Ont participé à la rédaction :

Mélanie Bernard-Rivière, Christophe Chauvet, Béatrice Courtin, Hélène Dallaud, Caroline Flament, Sylvie Gadat, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Géraldine Lhommeau, Claire Mottet, Pierre Ouvrard, Nadine Perrigaud-Gallas, Inès Rougeaux, Véronique Rouveure, Jérôme Texier.

Conception graphique et maquette :

Marie Cherrier Georget.

Crédits photographiques :

Didier Darrigrand, Ville de Melle.

Crédit illustrations : Freepik.

Dépôt légal : à parution

Impression : Imp. Prouteau (79).

Tirage : 3800 exemplaires.

Distribution : Ville de Melle

Contact : Service Développement local et Éducation populaire
Mairie de Melle - Tél. 05 49 27 24 56
Courriel : inès.rougeaux
i.rougeaux@ville-melle.fr



Ce journal est imprimé sur papier offset, par un imprimeur labellisé Imprim'vert et certifié PEFC™.

PRÉSENTATION

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Du 6 au 9 juin 2024



Les élections européennes, c'est quoi ?

Aux élections européennes, les personnes qui vivent dans l'Union européenne élisent des députés pour les représenter au Parlement européen.

L'Union européenne est aussi appelée l'UE.

Les élections ont lieu dans les 27 pays de l'UE.



Les élections européennes ont lieu à quelle fréquence ?

Les élections ont lieu tous les 5 ans. Les dernières élections ont eu lieu en mai 2019.



Quand auront lieu les prochaines élections ?

• Les prochaines élections auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Les pays de l'UE organisent les élections à des jours différents.



Pourquoi est-il important de voter ?

Quand vous votez, vous choisissez les députés au Parlement européen.

Ces députés prennent des décisions qui influencent votre quotidien.

Par exemple, ces décisions ont une influence sur l'emploi, sur les soins de santé et sur l'environnement.

Votre vote est important. Si vous votez, vous avez votre mot à dire.



Quelles sont les règles pour les élections ?

Si vous voulez voter, vous devrez peut-être vous inscrire. Vous ne pouvez voter qu'une seule fois à chaque élection.

Vous pouvez voter si vous êtes un citoyen de l'Union européenne.

Vous êtes un citoyen de l'Union européenne si vous avez la nationalité d'un pays qui fait partie de l'Union européenne.

Vous pouvez voter aux élections dans le pays de



l'Union européenne dont vous avez la nationalité. Si vous vivez dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez voter dans ce pays.

Vous ne pouvez être candidat que dans un seul pays de l'Union européenne.

Ce pays peut être le pays de l'Union européenne dont vous avez la nationalité.

Si vous vivez dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez être candidat dans ce pays.



Où puis-je trouver des informations sur la façon de voter ?

Pour savoir ce qu'il faut faire pour voter, consultez le site internet du Parlement européen.



Où puis-je trouver les résultats des élections ?

Vous pourrez trouver les résultats des élections sur le site internet du Parlement européen.



Que font les députés au Parlement européen ?

Les députés au Parlement européen sont aussi appelés députés européens.

Les députés européens représentent les 450 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne.

Les députés européens examinent les projets de nouvelles lois européennes.

Les députés européens modifient les lois pour les améliorer.

Les députés européens et le Conseil de l'Union européenne décident du budget de l'Union européenne.

Les députés européens vérifient que l'Union européenne fonctionne correctement.

Les députés européens votent les accords commerciaux avec les pays qui ne sont pas dans l'Union européenne.

Les députés européens élisent la Présidente ou le Président de la Commission européenne.



Combien de députés européens seront élus ?

En 2024, 720 députés euro-

péens seront élus.

Le nombre de députés européens est fixé avant chaque élection.

Au total, il ne peut pas y avoir plus de 750 députés européens en plus du Président du Parlement européen.

Il y a actuellement 705 députés européens.

Chaque pays de l'Union européenne peut avoir au minimum 6 députés européens et au maximum 96.



Que se passe-t-il après les élections ?

Les députés européens travaillent pour former des groupes politiques.

Les groupes politiques sont composés de députés européens de différents pays et de différents partis politiques.

Les groupes politiques ont des objectifs communs. Les députés européens élisent un Président pour le Parlement européen.

Les députés européens élisent aussi le Président de la Commission européenne.

Source : © Union européenne, 2024 source Parlement européen <https://elections.europa.eu/fr/>

Voter à MELLE

À Melle, les élections se dérouleront le dimanche 9 juin 2024

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales et vous présenter au bureau de vote muni de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

PROCURATION Le saviez-vous ?

Depuis 2022, vous pouvez donner procuration à quelqu'un qui vote dans une autre commune que la vôtre. Pour donner procuration à un électeur, vous aurez besoin soit de son numéro d'électeur et de sa date de naissance, soit de ses données d'état civil et de sa commune de vote. Attention, l'électeur devra se rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place.

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter ?

Vous pouvez faire une demande de procuration :

Rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr

La procuration peut être établie à tout moment. Cependant, pour être valable et prise en compte le jour du scrutin, il est conseillé d'effectuer vos démarches le plus tôt possible.



Quelques rappels

Pour voter, il vous faut :

- avoir plus de 18 ans,
- jouir de tous vos droits,
- être inscrit sur les listes électorales.

LISTES ÉLECTORALES

À noter : Les citoyens français ayant réalisé leur recensement citoyen sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Comment s'inscrire ?

- par courrier adressé à la mairie ;
- en ligne, sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

DÉMÉNAGEMENT

Si vous avez déménagé...

... dans une autre commune :

- Vous devez vous ré-inscrire sur les listes électorales (comme pour une première inscription)

... dans la même commune :

- Vous devez absolument signaler à la mairie votre changement d'adresse.

Si vous n'effectuez pas vos changements, vous risquez d'être radiés de la liste électorale.

DATES D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription en ligne : 1^{er} mai

Date limite d'inscription en mairie : 3 mai



PROJET EN COURS

Répondre à la désertification médicale, UN CENTRE DE SANTÉ À MELLE

Comme de trop nombreux territoires le mellois est en déficit de soignants et en particulier de médecins généralistes. Très régulièrement la municipalité est interrogée par des habitants dépourvus de médecin traitant, c'est encore pire pour celles et ceux qui arrivent sur le territoire et pour lesquels le choix de venir habiter à Melle ou en Mellois en dépend.

Après plusieurs réunions, consultations et concertations menées depuis trois ans, devant l'impossibilité de mettre en place un exercice coordonné à l'échelle de l'ancien canton de Melle, la majorité municipale a décidé de mettre en œuvre un de ses engagements, travailler à la mise en place d'un Centre de santé. Il s'agit d'une structure particulière, puisque l'ensemble des praticiens, quelle que soit leur pratique médicale, est salarié du centre et n'est donc pas en exercice libéral.

Pour cela nous nous sommes retournés vers une structure spécialisée, la Fabrique des Centres de Santé qui nous accompagne depuis 18 mois pour structurer le projet. Nous avons réuni autour du projet, un grand nombre de partenaires et d'institutions tels que le Groupe hospitalier Mellois Haut Val de Sèvre, La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), les communes de l'ex-canton de Melle, L'ARS (Agence Régionale de Santé), la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la Communauté de Commune Mellois en Poitou.

Ce Centre de Santé pourrait être organisé autour d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public), cette forme est en cours d'analyse et de validation. Il pourrait s'installer rue de la Béronne dans les locaux actuels d'Immobilier Atlantic Aménagement, le lieu, outre le Centre de santé étant dimensionné pour accueillir d'autres soignants déjà installés à Melle.

Sur ces deux dimensions nous aurons abouti avant l'été prochain, reste maintenant à trouver les soignants qui viendront constituer cet établissement. En effet si de plus en plus de soignants choisissent le salariat, il n'en reste pas moins que quel que soit le type d'exercice, les soignants sont peu nombreux et très sollicités. **Alors, dans cette démarche qui ne devrait pourtant relever ni de la municipalité ni des habitants, tentons de coopérer au mieux, parlons-en autour de nous, le bouche à oreille est parfois une des meilleures méthodes pour recruter. Médecins, infirmières et infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes, assistantes et assistants médicaux... toutes et tous sont les bienvenus.**

SE PRÉPARER



Rentrée des classes ET INSCRIPTIONS EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école primaire ou maternelle, comment ça marche ? La commune de Melle recense sur son territoire les 6 écoles publiques ci-dessous, parfois en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

- > **École maternelle Jacques Prévert**, commune déléguée de Melle
- > **École élémentaire Yvonne Mention Verdier**, commune déléguée de Melle
- > **École maternelle et élémentaire du Pré-Rousseau**, commune déléguée de St-Léger-de-la-Martinière
- > **École maternelle André Jolly**, commune déléguée de Paizay-Le-Tort, en RPI avec les écoles de Marcillé
- > **École maternelle** commune déléguée de St Martin-lès-Melle, en RPI avec Mazières-sur-Béronne et Saint-Romans-lès-Melle
- > **École élémentaire de Charzay**, commune déléguée de Mazières-sur-Béronne, en RPI avec Saint-Martin-lès-Melle et Saint-Romans-lès-Melle

À NOTER

Quel que soit l'âge de votre enfant (à partir de 3 ans), vous devez **d'abord vous inscrire en mairie** avec les justificatifs ci-joints :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant (partie vaccins)

En fonction de votre lieu de résidence et de l'âge de votre enfant, vous pourrez **ensuite** prendre contact avec les directeurs des écoles pour finaliser l'inscription et visiter l'école si vous le souhaitez.

Les inscriptions scolaires peuvent se faire tout au long de l'année. Toutefois, concernant les inscriptions pour la rentrée de septembre 2024, contactez dès à présent le service relations aux habitants de la commune de Melle au 05 49 27 00 23 ou par mail : relationshabitants@ville-melle.fr

Les élèves de maternelle faisant leur 1^{re} rentrée sur la commune

> résidant à Saint-Martin-lès-Melle et Mazières-sur-Béronne

= seront scolarisés à l'école maternelle de Saint-Martin-lès-Melle.

Directrice : Mme Bénédicte BONNET ☎ 05 49 27 02 63 ✉ ce.0790415x@ac-poitiers.fr

> résidant à Paizay-le-Tort

= seront scolarisés à Paizay-le-Tort.

Directeur : M. Rodolphe RAMBAUD ☎ 05 49 27 20 79 ☎ 05 49 27 04 99 (temps scolaire entre 9h et 16h ou hors temps scolaire, entre 8h05 et 8h50, ou à partir de 16h) ✉ ce.0790096A@ac-poitiers.fr

> résidant à Melle

= seront scolarisés à l'école maternelle Jacques Prévert de Melle.

Directrice : Mme Béatrice DESAIVRES ☎ 05 49 27 02 13 ✉ ce.0790222M@ac-poitiers.fr

> résidant à Saint-Léger-de-la-Martinière

= seront scolarisés à l'école maternelle de Saint-Léger-de-la-Martinière.

Directeur : M. Guillaume MOUZIN ☎ 05 49 27 25 43 (le mardi prioritairement) ✉ ce.0790481u@ac-poitiers.fr

Les élèves des cycles élémentaires faisant leur 1^{re} rentrée sur la commune

> résidant à Saint-Martin-lès-Melle et Mazières-sur-Béronne

= seront scolarisés à l'école de Mazières-sur-Béronne (CM1-CM2) ou de Saint-Romans-lès-Melle (CP au CE2).

> résidant à Paizay-Le-Tort

= seront scolarisés à Marcillé (CP-CE1 à Saint-Génard et CE2-CM1-CM2 à Pouffonds).

> résidant à Melle

= seront scolarisés à l'école Yvonne Mention Verdier.

Directrice : Annabelle HOAREAU ☎ 05 49 27 00 72 ✉ ce.0790223N@ac-poitiers.fr

> résidant à Saint-Léger-de-La-Martinière

= seront scolarisés à l'école du Pré Rousseau de Saint-Léger-de-la-Martinière.



TOLÉRANCE

Des vélos SUR LE CHEMIN DE LA DÉCOUVERTE

Dans le précédent Vivre à Melle, vous avez pu lire que « les vélos sont interdits sur le chemin de la découverte ». Ce petit encart a surpris beaucoup de monde, y compris des élus. La cause... ? Notre Police municipale a reçu ces derniers mois des plaintes récurrentes de certains promeneurs, agacés à juste titre du passage trop rapide de quelques cyclistes peu soucieux des autres usagers. Si les cyclistes sont trop souvent victimes de la toute puissance automobile, ils ne doivent pas pour autant à leur tour mettre en danger les piétons.

La Police a donc cru utile de rappeler la règle et, en effet, depuis leur installation, les panneaux à l'entrée du chemin énoncent une interdiction à tout véhicule. **Pourtant, la bicyclette, à allure modérée et dans le respect des piétons, a depuis toujours été tolérée. L'équipe municipale n'a pas changé de ligne sur la question, elle ne souhaite pas compliquer la vie des cyclistes à Melle ! Mais il nous faut trouver les moyens de faire respecter le code de la rue, « le principe de prudence à l'égard des plus vulnérables ».**

Toutefois, les comportements inciviques sont rares. Le chemin de la découverte reste le royaume de la promenade et de la rêverie pedestre où le cycliste est rare, circule à vitesse réduite en étant le plus souvent soucieux des autres. Doit-on alors interdire cet accès à une majorité de cyclistes bienveillants à cause d'une minorité de mauvais comportements ? Évidemment non. Nous choisissons, malgré ce rappel de faire confiance au civisme mellois.

Si des vélos passent là, c'est que la voirie est ina-

daptée ailleurs. Certains tronçons du chemin de la découverte permettent d'éviter une rue très pentue ou à forte circulation. Le chemin est un refuge qui assure la sécurité du pédaleur urbain qui profite aussi du cadre agréable. C'est donc ce qu'il faut pouvoir offrir aux Mellois à vélo un peu partout sur la commune.

L'équipe municipale a créé un groupe qui s'est attelé aux questions de mobilités douces. Ces modifications de voiries prennent du temps et, dans certains cas, nécessitent de gros investissements. Les premières améliorations de la pratique cyclable se concrétiseront cette année. Dès que les aménagements seront faits, les vélos pourront circuler dans les deux sens dans les rues Foucauderie (devant le lycée), St Jean, Jules Ferry et des Tanneries. Le groupe commence aussi à travailler sur un itinéraire Nord-Sud de traversée cyclable de la commune.

C'est donc un travail en douceur, progressif mais qui ne doit pas être handicapé par les comportements répréhensibles de quelques-uns.

Merci de votre vigilance collective.

NOUVEAU

UNE COOPÉRATIVE CITOYENNE de production d'énergie



Notre territoire est bien placé pour savoir que le développement des énergies renouvelables en France est trop souvent porté par de grandes entreprises qui imposent leurs projets aux habitants et en retirent tous les bénéfices. Pourtant, l'exploitation des ressources communes que sont le vent ou le soleil devrait d'abord bénéficier au territoire où ces énergies sont produites.

Une approche citoyenne, locale et démocratique de la transition énergétique existe et l'appropriation par un territoire de ses moyens de production d'énergies renouvelables est possible.

On qualifie de « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et dont le pilotage est assuré par des acteurs locaux qui peuvent être des habitants, des collectivités et des entreprises. Ces projets apparaissent un peu partout en France et de nombreuses expériences réussies depuis près de 15 ans montrent que cela fonctionne. Ils sont rassemblés au sein du réseau « Énergie Partagée » qui a défini les grands principes de ces initiatives.

La gouvernance partagée

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.

› La dynamique locale : faire travailler les compétences locales et rechercher la mobilisation du territoire.

› L'exigence écologique : le projet s'inscrit dans une démarche de réduction des consommations d'énergie et de limitation des impacts environnementaux.

› Le recours à l'investissement public et citoyen mobiliser l'épargne des ménages et les capacités d'investissement des collectivités.



Réunion publique

La commune de Melle souhaite participer à l'émergence d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable sur notre territoire et a créé en décembre 2023 un groupe de travail dédié.

Ce groupe composé de 3 élus et 4 habitants vous invite à

découvrir l'énergie citoyenne lors d'une première réunion publique d'information et d'échanges le **30 mai 2024 à 18h30** à la salle du Méliès. Ce sera l'occasion de rencontrer des acteurs de l'énergie citoyenne, d'échanger sur les projets possibles, notamment en autoconsommation collective et, si vous le souhaitez, de rejoindre le mouvement.

Vous trouverez plus d'informations sur l'énergie citoyenne sur le site energie-partagee.org.

ART CONTEMPORAIN

LA BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN DE MELLE

retrouve son rythme

Le compagnonnage de la Ville de Melle avec l'art contemporain s'ancre dans une histoire longue et dense : annoncée par le Roman de la nature dès 1991, il s'assume avec Romanes, festival d'art contemporain dès 1966 avant de prendre la forme de Biennales internationales d'art contemporain de Melle sous l'impulsion de Dominique Truco en 2003. Cinq commandes publiques – des œuvres explicitement commandées par la commune pour valoriser ses patrimoines – et une politique continue d'achat de création ont complété cette ambitieuse politique : offrir aux Mellois des programmations artistiques de qualité et propre à faire rayonner la commune.



Après la réorganisation de la direction artistique et la crise sanitaire, la Biennale internationale retrouve son rythme et renoue avec son ADN : s'adresser à tous, s'inscrire dans l'espace public, allier exigence, qualité et accessibilité.

Le cahier des charges défini par la commission Culture-Éducation populaire en 2023 a permis de recruter un commissaire avec l'ambition forte d'interroger sur les fragilités du monde contemporain comme sur sa capacité de résilience. Parce que les initiatives pour partager, nourrir, soigner, s'engager, militer, aider, accueillir et tout simplement vivre avec le vivant et les vivants font de plus en plus difficilement écho et trouvent aujourd'hui trop peu d'appuis, la commune a proposé à la di-

rection artistique de cette nouvelle biennale de s'emparer du proverbe mexicain « *Ils ont voulu nous enterrer. Ils ne savaient pas que nous étions des graines* ». En effet, les sciences et la recherche éveillent l'humanité aux responsabilités collectives mais elles ne peuvent rien seules, les artistes et les créateurs explorent avec leur propre justesse les questions vitales de notre époque, l'eau, son usage, son partage, l'air que nous respirons inconsciemment, les

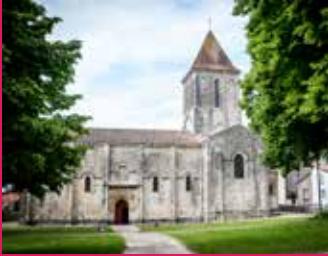
dérèglements du climat et ce qui nous permettra d'y survivre, l'arbre, la biodiversité et leur indispensable complicité à toutes vies, les migrations comme douleur et comme richesse, nos modes de consommation comme l'économie et ses capacités à construire comme à détruire...

« *Ils ont voulu nous enterrer. Ils ne savaient pas que nous étions des graines* ».

Proverbe mexicain

Fidèle à la tradition d'éducation populaire, **la Ville garantit cette année encore la gratuité de l'ensemble des expositions, facilite la rencontre avec des médiateurs sur sites et des visites guidées gratuites.** L'installation d'œuvres dans l'es-

pace public, de créations originales en écho à notre territoire, des œuvres participatives, cette année à nouveau nous multiplions les points de rencontres et d'échange pour que chaque Mellois vive cette Biennale comme un temps fort et partagé.



Le compagnonnage entre Évariste Richer et la ville de Melle a commencé avec *le Métaprisme*, la commande publique que l'artiste réalise pour l'église Saint-Pierre grâce au soutien de l'État.

Cette nouvelle création, propre à enluminer un de nos joyaux roman, sera prochainement dévoilée.



Evariste Richer

Artiste,
commissaire de
la 10^e Biennale
internationale
d'art contemporain
de Melle

« Pour cette 10^e édition de la Biennale de Melle, l'état du monde est considéré par le prisme des enjeux écologiques universels et des rapports

de force auquel l'homme ne parvient à se soustraire sauf à se mettre au diapason du vivant. Face à la mutation accélérée du paysage et de la communauté des vivants, l'art enracine une réflexion profonde autour de notre façon d'interagir dans notre biosphère.

De résonances en aliénations, le parcours de visite invite à une expérience immersive et sensible afin d'éveiller, de réveiller les consciences et de redonner goût à l'émerveillement. »

PARTICIPEZ

GRANDE COLLECTE DE PEINTURE

Dans le cadre de la Biennale internationale d'art contemporain de la ville de Melle, et afin de créer une œuvre collaborative intitulée SECONDE POT sur les murs de la salle des fêtes Jacques Prévert, les artistes Germain Ipin & Marcan Granit récupèrent tous vos restes de PEINTURE ACRYLIQUE NON BLANCHE.

Point de collecte à la médiathèque jusqu'à fin avril !

Un immense merci pour votre participation à ce projet !



10^e
Biennale
internationale
d'art contemporain
de Melle

Du 29 juin au 29 septembre 2024

INAUGURATION SAMEDI 29 JUIN APRÈS-MIDI.

BIODIVERSITÉ

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS s'installe à Melle

La Ville de Melle continue de s'engager dans la protection de la biodiversité en mettant en place un plan de gestion différenciée pour ses espaces verts.

La gestion différenciée est une approche qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert selon son utilisation et ses caractéristiques (parking, parc, terrain de sport, bord de voirie, zone humide...).



Un inventaire de tous les espaces verts est en cours par le pôle patrimoine végétal de la commune et débouchera sur la classification de ceux-ci.

Sur cette base, la façon dont est entretenu chaque espace sera remise en question : « le nombre de tonte est-il justifié ? », « est-il nécessaire d'avoir une grande surface enherbée à cet endroit ? », « ne peut-on pas laisser les feuilles tombées à l'automne sur place ? »... C'est ce type de questions qui pourra entraîner un changement du mode de gestion de tel ou tel espace vert. La gestion différenciée aura des effets positifs sur la qualité de notre biodiversité, elle permettra de diversifier les paysages, de rendre les travaux d'entretien plus efficaces.



DEBRIEFING DU PASSAGE DU JURY DES VILLES ET VILLAGES FLEURIES

Le jury du concours des villes et villages fleuries est passé sur la commune le 7 juin 2023. Suite à cette visite la ville a été maintenue au classement de 2 fleurs avec de nombreux points positifs telles une stratégie municipale qui place le paysage dans ses priorités, ou les nombreuses propositions d'animations sur des thématiques variées, afin de mettre en avant un patrimoine végétal diversifié et remarquable ainsi qu'une faune préservée (chauve-souris, chouette effraie...). L'éclairage public avec la mise en place de Led ou basse consommation, l'achat de véhicules électriques pour les agents communaux ont été fortement appréciés par le jury.

Malgré tout, des points négatifs sont précisés qu'il faut donc améliorer en vue de passer à la 3e fleur, tels que la signalétique du chemin de la Découverte, la suppression des bâches en plastique qui recouvrent encore de trop nombreux parterres de vivaces et d'arbustes, l'absence de plan de gestion différenciée des espaces verts.

La date du prochain passage n'est pas encore fixée.



La personne bénévole contacte la personne vulnérable (téléphone et/ou visite), au moins une à deux fois par semaine, et lui apporte une attention particulière.

VIGILANCE

PLAN CANICULE 2024 pour les habitants de Melle

Les inscriptions au registre des personnes vulnérables sont ouvertes. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne ou dans les Mairies, à retourner avant le 12 mai 2024.

Tous les ans, le Centre Communal d'Action Sociale met en place les dispositions du plan canicule en faveur de ses habitants. En cas de déclenchement officiel de l'alerte canicule par la Préfecture (entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2024), la mission du CCAS est de proposer aux personnes qui vivent à domicile et recevant peu de visites un contact régulier avec une personne bénévole du CCAS. L'objectif est de n'oublier aucune personne seule, isolée, âgée, en situation de handicap ou de santé fragile.

Inscriptions personnes vulnérables

Si vous êtes âgé de plus de 65 ans ou de 60 ans et reconnu inapte au travail ou bien en situation de handicap, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès du CCAS de Melle.

Si vous pensez être concerné, votre accord restera confidentiel. Par ailleurs, si vous connaissez des personnes isolées qui n'auraient pas été contactées, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part.

La demande d'inscription peut être formulée par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers avec son accord (famille, voisin, ami, service à domicile...). Il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne sur ville-melle.fr, au CCAS ou dans les Mairies déléguées de la Ville de Melle. Une fois rempli et signé, il peut, avant le 12 mai 2024 :

- être déposé dans votre Mairie déléguée,
- être envoyé par mail à ccas@ville-melle.fr ou à g.lhommeau@ville-melle.fr,
- ou être envoyé par voie postale à l'adresse : Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Melle, Quartier Mairie, 79 500 MELLE.

Bénévoles

Cette action de solidarité ne peut être réalisée par les seuls salariés du CCAS et fait habituellement appel à un engagement collectif. C'est pourquoi, le CCAS de Melle recherche des personnes volontaires pour maintenir une veille de proximité en cas de déclenchement du plan canicule entre le 1^{er} juin et le 15 septembre. L'action de la personne bénévole consiste à contacter la personne âgée (téléphone et/ou visite), au moins une à deux fois par semaine, en lui apportant une attention particulière. L'objectif est d'éviter la déshydratation et l'aggravation d'un état de santé ou le coup de chaleur en prodiguant les recommandations sanitaires. En cas de situation inquiétante, le CCAS de Melle sera un relais pour évaluer la situation et les besoins de la personne ; il activera, le cas échéant, d'autres dispositifs.

Si vous souhaitez vous porter volontaire en fonction de vos dates de disponibilité, vous pouvez contacter le CCAS de Melle.

Tél. : 07 85 35 95 98 ou au 05 49 27 24 53

E-mail : ccas@ville-melle.fr

L'équipe du CCAS vous accueille sans RDV :

le lundi et le jeudi : de 14h à 17h

Le vendredi et le mercredi : de 9h à 12h

NUMÉRIQUE

FRANCE SERVICES vous reçoit en mairie de Melle



Depuis janvier 2024, un partenariat entre la Communauté de communes Mellois en Poitou et la commune de Melle permet de proposer deux demi-journées de permanence France Services en mairie le lundi et le vendredi.

Les conseillers France services vous accompagnent dans vos démarches administratives aux principaux organismes de services publics, grâce aux partenariats nationaux : **Allocations familiales, France Titres (ANTS), Assurance retraite, Assurance maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, Point justice, France travail (Pôle emploi), France Révov' et Chèque énergie.** Vous avez besoin d'un accompagnement ou d'un conseil pour une démarche ?

Le conseiller numérique est à votre écoute pour toutes questions liées aux usages du numériques.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller France services ou le conseiller numérique : contactez le 05 49 27 00 23 ou par mail conseillernumerique@ville-melle.fr

POUR TOUS

Ateliers Adultes La Bêta-Pi ORDINATEUR & INTERNET



Au quotidien nous avons de plus en plus besoin d'utiliser le numérique, que nous le voulions ou non.

L'association La Bêta-Pi propose des ateliers pour vous accompagner dans l'apprentissage de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet, lors d'une session de 5 ateliers de 1h30. En fonction de votre profil, deux formules sont possibles :

› **Découverte** - niveau 1 de 9h à 10h30 : pour faire ses premiers pas, se rassurer et se familiariser avec la souris, le clavier, l'ordinateur et internet.



› **Intermédiaire** - niveau 2 de 11h à 12h30 : pour les personnes ayant déjà une pratique, pour se repérer dans l'ordinateur, naviguer sur internet en toute sécurité, comprendre mon environnement numérique, créer un compte, etc.

Les mardis 14, 21, 28 mai, 4 et 11 juin 2024.

Réunion d'information mardi 7 mai de 10h à 11h.

Participation libre de 10€ à 70€ pour les 5 ateliers, ou gratuit sur prescription (Pôle emploi, Mission locale, etc.).

Lieu : Le Bêta-Lab, 5 rue du Bourgneuf à Melle

Inscriptions : 06 68 32 84 44 ou sur place ou par mail : incnum@labetapi.fr

Informations à retrouver sur Facebook : La Bêta-Pi - Melle

Et si cette fois-ci vous ne pouvez pas venir, rendez-vous en septembre car ces sessions ont lieu toute l'année (5 par an) !



BIENTÔT

UNE MICRO-FOLIE à l'hôtel de Ménoc

Les Micro-Folies sont un dispositif culturel de proximité porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette en lien avec 12 établissements nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le musée du Louvre, le musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly - Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et Universcience.



Qu'est-ce qu'une micro-folie ?

Une Micro-Folie est un espace modulable offrant un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux grâce au Musée numérique, cœur du dispositif, qui présente plus de

3 200 œuvres numérisées, issues du réseau de 205 établissements culturels partenaires qu'ils soient nationaux, régionaux et internationaux. Cet accès se fait grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur.

Elle est conçue comme une structure culturelle de proximité, largement ouverte pour soutenir et rendre visible les initiatives locales.*

Dans le cadre du projet éco quartier culturel et créatif, la ville de Melle a choisi d'installer une Micro-folie au sein de l'Hôtel de Ménoc, au cœur même de la ville et ainsi permettre de compléter

son offre culturelle aux habitants.

Une animatrice, en la personne de Laurence Chesnel, a été recrutée afin d'animer le dispositif auprès du grand public et des partenaires du territoire (scolaires, associations, EHPAD, etc). Elle permet également de faire le lien entre le musée numérique et les diverses manifestations (culturelles, sportives...) pouvant avoir lieu sur la commune.

La Micro-Folie de Melle aura aussi la spécificité de proposer des activités d'exploration numérique des œuvres d'art grâce au partenariat avec le Fab-Lab animé par la Bêta-Pi. et grâce à un espace de Réalité Virtuelle...

*source site La Villette

La Micro-Folie de Melle ouvrira ses portes le 15 mai et sera inaugurée le 25 mai prochain.

Nous vous invitons à pousser les portes de l'Hôtel de Ménoc pour y découvrir cette nouvelle installation.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mercredi et samedi 14h-17h
- Dernier vendredi de chaque mois à la pause méridienne 11h/13h et en afterwork à partir de 17h30.
- Juillet et août : Mercredi et samedi : 14h-17h
Jeudi : 10h-13h et 14h-17h

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie de Melle.



2024, Tous s'en Mêlent, c'est tous ensemble !

Associations, bénévoles, élus et agents se sont retrouvés lors de plusieurs réunions pour préparer le 14 juillet 2024. Cette version TSM#4 offrira une nouvelle dynamique à notre événement fédérateur par les propositions d'animations issues du groupe de travail.

Cette année, le four à pain de l'Îlot du four à Melle sera mis en service et à disposition de ceux qui souhaitent s'essayer à la cuisson au bois dans la matinée. Dès midi, nous nous retrouverons tous au lavoir de Loubeau sous les arbres et à la fraîcheur de la Béronne pour un pique-nique partagé. Dans la soirée, c'est la commune déléguée de Paizay-le-Tort qui accueillera les festivités dès 18h avec le grand bal de « La piste à dansoie » ainsi que le feu d'artifice à la nuit tombée.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe des bénévoles pour cette journée fédératrice qui réservera d'autres surprises !

Contact : Caroline Flament, relations aux habitants au 0549270023 ou par mail : tousenmelent@ville-melle.fr

FOCUS

LES RENCONTRES HABITANTS ÉLUS, c'est reparti !

Comme chaque printemps depuis 2022, les rencontres élus habitants viennent rythmer la période des belles saisons. Les élus de la commune vous attendent pour ces moments d'informations, d'échange et de convivialité sous le tivolì municipal aménagé pour la circonstance.

Cette année, vous trouverez sur le site de la mairie de Melle, un espace dédié à ces rencontres dans lequel les élus apporteront des compléments d'informations aux thèmes récurrents abordés durant ces échanges.

Rendez-vous à 18 h les :

- › **Mercredi 17 avril** au skate parc derrière la piscine de Melle
- › **Mercredi 15 mai** au lieu-dit Pied Pouzin de Saint-Léger-de-la-Martinière
- › **Vendredi 31 mai** à Saint-Martin Vallée de l'Argentière avec à suivre un Apéro Concert
- › **Jedi 13 juin** au Square du Palais - Ménoc à Melle

À la rentrée, trois rencontres seront programmées, ce qui clôturera la deuxième visite dans chaque secteur (Cf. VAM 124 - Hiver 2023/2024). N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus et poser vos questions !



MELLOIS EN POITOU

POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE... Agissons ensemble !

Mellois en Poitou construit actuellement son Plan Climat Air Energie Territorial ou PCAET... Quésaco ?



Pourquoi ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, est un projet territorial de transition environnementale qui répond aux questions suivantes :

- Comment le territoire prend-il sa part dans l'**atténuation** du changement climatique global ?
- Comment **s'adapte-t-il localement** aux impacts inévitables du changement climatique ?



C'est quoi ?

À la fois **stratégique et opérationnel**, le PCAET intervient sur :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- la maîtrise des consommations énergétiques,
- le renforcement du stockage de carbone,
- le développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération,
- l'amélioration et la préservation de la qualité de l'air,
- l'adaptation au changement climatique.



Quand et comment ?

Le PCAET se réalise en plusieurs étapes :



- l'élaboration d'un **diagnostic territorial**, ✓
- la définition d'**objectifs** à moyen et long termes, ✓
- la construction d'un **plan d'actions** pour atteindre ces objectifs.

Le PCAET est ensuite mis en place pour une durée de **6 ans**, avec une **évaluation** à mi-parcours des actions mises en œuvre.



Où et avec qui ?

- Le périmètre du PCAET est celui de la communauté de communes Mellois en Poitou. Il doit permettre de créer une véritable **dynamique territoriale** en mobilisant **l'ensemble des acteurs locaux** (collectivités, habitants, associations, entreprises...).
- Chacun peut s'engager dans l'écriture du plan d'actions puis dans la mise en œuvre des **actions concrètes** de transition environnementale en participant aux **Ateliers Climat ouverts à tous**.

RDV aux Ateliers Climat ouverts à tous sur l'ensemble du territoire, à partir de 17 h :

› **Jeudi 18 avril** à Celles-sur-Belle, salle des fêtes de Saint-Médard

› **Jeudi 23 mai** à Lezay, salle des fêtes

› **Mercredi 5 juin** à Chef-Boutonne, salle Raymond Quiard

Plus d'informations au 05 49 29 22 89

ou par mail : climat-air-energie@melloisenpoitou.fr



Avril

- 08.04 Altair : Equateur
📍 Metullum
- 11.04 Portrait de Mehdi

Kerkouche

📍 Moulin du Roc

12.04 au 21.04 Fête Foraine

📍 Place Bujault

13.04 Les sœurs moustaches

📍 Café du boulevard

13.04 Balade et cueillette dans la nature qui se mange avec Tania Pineau

📍 Eglise Saint-Hilaire

13.04 Télérama Festival Cinéma Enfants

📍 Le Méliès

14.04 Stage danse Parent/Enfant

Compagnie MastroCK

📍 Metullum

16.04 Don du sang

📍 Salle Jacques Prévert

17.04 Rencontre élus-Habitants

📍 Skate Park de Melle

19.04 Soirée Jazz au Boul

📍 Café du boulevard

20.04 Soirée RAP

📍 Café du boulevard

23.04 Conférence Simone Weil

Testament spirituel - CPO

📍 Le Méliès

28.04 Cérémonie commémorative à 11h

📍 Monument aux morts de Melle

30.04 Match d'impro

📍 Metullum

Mai

- 03.05 Chantier participatif, Construction d'un gîte à chauve souris

📍 Pré aux demoiselles

03.05 Soirée Jazz au Boul

📍 Café du Boulevard

04.05 Distribution et échanges de plants par le collectif Melle Aliment-Terre et la grainothèque

📍 Devant la médiathèque

05.05 Brocante-APE de Melle

📍 Place Bujault

08.05 Cérémonie commémorative

📍 Monuments aux morts de Melle et dans les communes déléguées

11.05 Distribution et échanges de plants par le collectif Melle Aliment-Terre et la grainothèque

📍 Devant la médiathèque

15.05 Rencontre élus-Habitants

📍 Pied Pouzin –

St-Léger-de-la-Martinière

16.05 Soirée Scientifique :

Alimentation et Biodiversité

📍 Metullum

18.05 Distribution et échanges de plants par le collectif Melle Aliment-Terre et la grainothèque

📍 Devant la médiathèque

24.05 Chantier participatif,

Construction d'un gîte à chauve souris

📍 Pré aux demoiselles

25.05 Soirée électro : Euphonik Bazar

📍 Café du Boulevard

31.05 Rencontre élus-Habitants

📍 Vallée de l'Argentière –

Saint-Martin-lès-Melle

Juin

- 01.06 « Mon territoire au fil de l'eau » balades et animations autour de l'eau

avec le SERTAD et l'APIEE

📍 Ferme de la Genellerie, mairie de St Martin-lès-Melle

01.06 Clôture de saison de La Ronde des Jurons

📍 Espace Goirand

06.06 CAP JO 2024 Organisé par l'OSAPAM

Les élèves de toute la communauté de communes se retrouvent pour une journée sportive.



09.06 Élections Européennes

12.06 Balade et cueillette dans la nature qui se mange avec Tania Pineau

📍 Camping de Melle

13.06 Rencontre élus-Habitants

📍 Square du Palais, devant l'Hôtel de Ménoc

WE 15 et 16.06 Festival de Melle

📍 Église Saint-Savinien

18.06 Don du sang

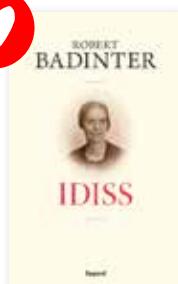
📍 Salle Jacques Prévert

23.06 Vide Grenier-ASSM

📍 Place Bujault

29.06 Inauguration Biennale

LES COUPS DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE



Idiss par Robert Badinter aux Editions Fayard. « J'ai écrit ce livre en hommage à ma grand-mère maternelle, Idiss. Il ne prétend être ni une biographie, ni une étude de la condition des immigrés juifs de l'Empire russe venus à Paris avant 1914. Il est simplement le récit d'une destinée singulière à laquelle j'ai souvent rêvé. Puisse-t-il être aussi, au-delà du temps écoulé, un témoignage d'amour de son petit-fils. »

Idiss d'après le livre de Robert Badinter par Richard Malka et Fred Bernard aux Editions Rue de Sèvres. Une adaptation sensible, à la portée universelle. À partir de 12 ans.

Plus d'infos : 05 49 27 91 09 - mediatheque@ville-melle.fr

Infos pratiques



DON DU SANG

Mardi 16 avril et 18 juin :
Salle Jacques Prévert, Melle
Collecte sur RDV
au 0 800 744 100

ou sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



LES MAIRIES SONT OUVERTES AUX HORAIRES SUIVANTS

LUNDI Mazières 14h-17h

Melle 14h-17h

MARDI Melle 9h-12h

Saint-Martin..... 10h-12h

MERCREDI Melle..... 9h-12h

JEUDI

Melle..... 13h30-17h

Paizay-le-Tort.. 14h-17h

VENDREDI

Melle 14h-17h

Melle 9h-12h

Melle 14h-17h

Saint-Martin.. 15h-17h

SAMEDI

Melle 9h30-12h

NB : La mairie de Saint-Léger-de-la-Martinière est fermée jusqu'à nouvel ordre.

MAJORITÉ MUNICIPALE CINQ COMM'UNE

La colère actuelle du monde agricole nous rappelle les injonctions paradoxales qu'il subit au quotidien : produire plus, mieux, à moins nombreux, pour moins cher...

Il y a un an, la commune de Melle accueillait le forum de l'Eau, manifestation pacifique, scientifique et festive, qui a permis d'ouvrir les consciences et de montrer que d'autres voies sont possibles pour une agriculture respectueuse des ressources et du vivant, à commencer par celles et ceux qui la font. Car le climat nous le rappelle désormais sans cesse, il nous faut nous adapter à notre environnement et cultiver collectivement la résilience : notre capacité à s'adapter à ce monde où les ressources se raréfient, où les sources sont contaminées par des pollutions qui ne datent, malheureusement, déjà plus d'hier, où les sols sont épuisés de fournir toujours plus pour rester en lice de la course au rendement et à la surproduction.

Dans notre programme électoral, nous nous étions engagés à faire revivre la ferme de la Genellerie, située dans l'Aire de Captage d'Eau Potable de la Chancelée, à Saint-Martin. Notre projet suit plusieurs objectifs : la résilience alimentaire, le maintien de l'élevage pour conserver prairies, haies et paysage qui caractérisent la vallée de l'Argentière, et la préservation de la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires). Nous le voulons exemplaire, pour montrer qu'une autre agriculture n'est pas un rêve, une agriculture qui nourrit, rémunère, irrigue le tissu économique local, tout en préservant les ressources naturelles que nous offre notre territoire.

Johnny Bertrand, Line Billaud, David Braud, Pascal Brunet, Anne Girault, Christophe Chauvet, Beatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Bertrand Devineau, Elsa Diaz, Josette Foisseau, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Christian Lusseau, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, François Pothier, Sylvain Puteaux, Mélanie Bernard-Rivière, Françoise Servant, Jeff Simioni, Jérôme Texier.

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition. Les textes sont publiés tels que transmis par les différentes listes.

ENSEMBLE MELLE SE RENOUVELLE

Monsieur le maire impose aux Mellois ses propres projets comme l'eco quartier culturel et créatif, ne s'intéressant pas aux besoins et préoccupations des Mellois. Le fait est que n'étant pas lui-même Mellois, nous nous questionnons sur la gestion d'une ville avec l'empathie nécessaire à l'égard de ses habitants.

Des Mellois ont tenté de joindre l'équipe municipale pendant la tempête du 22 février sans succès et nous ont appelé mais nous n'avons pas la possibilité d'agir étant dans la minorité.

Les Mellois ne reconnaissent pas le festival des givrés, festival hivernal décalé de la chanson française. Il était apprécié, la nouvelle mouture entraîne une baisse de réservations et de nuisances sonores importantes pour les habitants de Melle.

3 tiny houses ont été achetées pour 150 000 euros, elles vont être installées sur le camping, seront elles ouvertes à la location permanente ou aux saisonniers ou aux jeunes en service civique.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Céline Fachin, Jean-Christophe Pénigaud

S'UNIR POUR RÉUSSIR

« I have a dream » (j'ai fait un rêve), la nuit était douce, dans un silence absolu, et là j'ai imaginé que La Maison de la Santé était réalisée pour nos concitoyens, spacieuse, ergonomique, écologique.

La nuit d'après, une Mutuelle de Santé Publique, un bel investissement citoyen, quelle joie pour tous, nous allons faire des économies !!!

Et la nuit suivante, une Coopérative citoyenne d'Énergie, tous les mellois devenaient actionnaires, nous pouvions grâce à ce dispositif réduire considérablement notre facture d'électricité. Mais tout à coup je me réveille

Rien de tout cela était réel quelle tristesse

Non, rien de rien, non " je ne vois rien "

Vous connaissez la chanson

Tout cela pour un projet Mort Né

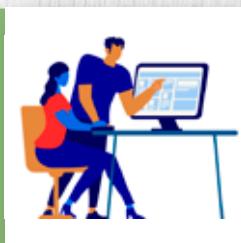
Claude Lacotte, Véronique Eliard



CCAS

PERMANENCE D'ACCUEIL SANS RDV

Lundi : 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 9h à 12h
Tél : 07 85 35 95 98
ou 05 49 27 24 53



PRISE DE RDV AVEC
LE CONSEILLER NUMÉRIQUE
Tél. : 05 49 27 00 23
E-mail : conseillernumerique@ville-melle.fr



LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
gouvernement.fr/risques



MARCHÉ
LE VENDREDI
de 8h à 13 h
PETIT MARCHÉ
LE MARDI
de 8h à 12 h



UNE HISTOIRE AUX MELLOIS PAR DES MELLOIS

Bacheleries ou Bacheleries ?

Une histoire retrouvée par **Nadine Perrigaud-Gallas** – Sources Médiathèque.

Les Bacheleries, ces fêtes de jeunes gens non mariés – en Poitou, fin 19^e siècle – étaient fort populaires du Berry à l'Angoumois en passant par le Poitou, dès le haut Moyen-Âge jusqu'à la Révolution. Le mot bachelier avait le sens de célibataire ; et c'est pourquoi, à Melle, on a toujours conservé l'ancienne orthographe, bachelerie⁽¹⁾.

À Melle, l'on doit cette fête de la Pentecôte à un riche et anonyme gentilhomme qui avait fait don de ses biens au prieuré de Saint-Pierre et créé cette fête qui devait perpétuer sa mémoire. Son sarcophage, usé par le temps, sans inscription, datait semble-t-il du 13^e siècle. En 1809, lui rendant hommage, Jacques-René-Marie Aymé, premier chambellan de Murat, fait transférer les ossements « supposés être ceux du fondateur » dans un tombeau neuf aménagé dans le mur gauche de l'église Saint-Pierre, recouvert d'une plaque de marbre portant l'inscription suivante : « *Le 5 juin 1808, jour de la Pentecôte, Jacques-René-Marie Aymé, né à Melle le 27 mars 1771, officier de la Légion d'honneur, trésorier de la 12^e Cohorte, élu capitaine bachelier pour cette année,*

*Dans nulle ville de France
Cette fête n'a de sœur.
Belle fête d'espérance
Fait toujours battre le cœur.*

Ronde de la Bachelerie,
1856⁽⁴⁾

ayant choisi pour reine de la fête Eglantine Bernardin, a réparé et décoré l'église Saint-Pierre, embellies alentours, restauré le tombeau du fondateur et consacré ces quatorze vers latins⁽⁵⁾ pour exprimer sa reconnaissance et celle de ses concitoyens. »

Peu à peu, l'engouement des jeunes Mellois s'es-souffle... Et, en 1899, pas de capitaine-bachelier né à Melle comme le préconise le règlement ! C'est Emi-

lien Traver – né à Secondigné-sur-Belle mais avoué à Melle et surtout « notre » historien local – qui sauve la fête : « J'ai voulu mettre en pratique une des idées qui me tiennent le plus à cœur : empêcher la disparition de ces vieilles fêtes populaires, si esthétiques, si pittoresques que créa l'imagination charmante de nos aïeux. »⁽²⁾

Jusqu'en 1972, date de la dernière bachelerie à Melle, nombreuses et nombreux ont été les jeunes mellois à « virouner »* dans le pré Bachelier au son du quadrille...⁽³⁾

*Virouner : tourner

Marie de Melle d'Ichi vous en dit un peu plus en images : [youtube.com/watch?v=QIFrQPTBQ_Y](https://www.youtube.com/watch?v=QIFrQPTBQ_Y)

Sources : **1** Celui qui est enseveli dans ce tombeau sous cette pierre blanchie n'est pas mort tout entier, bien qu'après son trépas, n'étant pas marié, il n'ait laissé à Melle aucun descendant et que son nom n'ait pas été conservé. Grâce à la fête qu'il a fondée par sa libéralité, son souvenir vivra éternellement. Au printemps nouveau, toutes les fois que, suivant la coutume des ancêtres, les jeunes gens non mariés iront dans le pré légué par lui pour procéder à la désignation du Roi, après avoir offert trois fois la branche de saule, et toutes les fois que la jeune fille choisie pour Reine ira présider à la fête, au milieu des danses, conduisant ses compagnes, nous viendrons à ce tombeau, chantant d'une voix reconnaissante : « Salut, ô dispensateur de gaité, ô créateur et soutien de nos divertissements, salut encore une fois ! Tant que les hommes aimeront le vin, la jeunesse la danse, les citoyens leur patrie, la mère ses enfants, toujours tes bienfaits seront célébrés pieusement à Melle ». Les Bacheleries d'Emilien Traver, 1933. (Page16). **2** Le Mellois du 24 mai 1899. **3** Fête de la Bachelerie : airs traditionnels, musique « Les Amis Réunis » sous la direction d'André Juchault. Enregistré par Alphonse Jarillon. Disque Métulum, 1970. **4** De la Bachelerie de Melle de T. Marcel, 1857. Peut-on sauver la Bachelerie ? d'André Montazeau, 1958.

Vous avez une histoire à raconter ? Un témoignage ? Un lieu ou une personnalité à présenter ?

Partagez-la avec tous : Contactez la Mairie de Melle